

**LOT 3 : TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU  
D'EAU POTABLE**

Commune de CHAUDENEY SUR MOSELLE

Rue de l'Eglise et rue Gaston Bicquelet

Le Président  
Laurent GUYOT

**DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF**

Le technicien  
chargé d'opération  
L. ESCAL

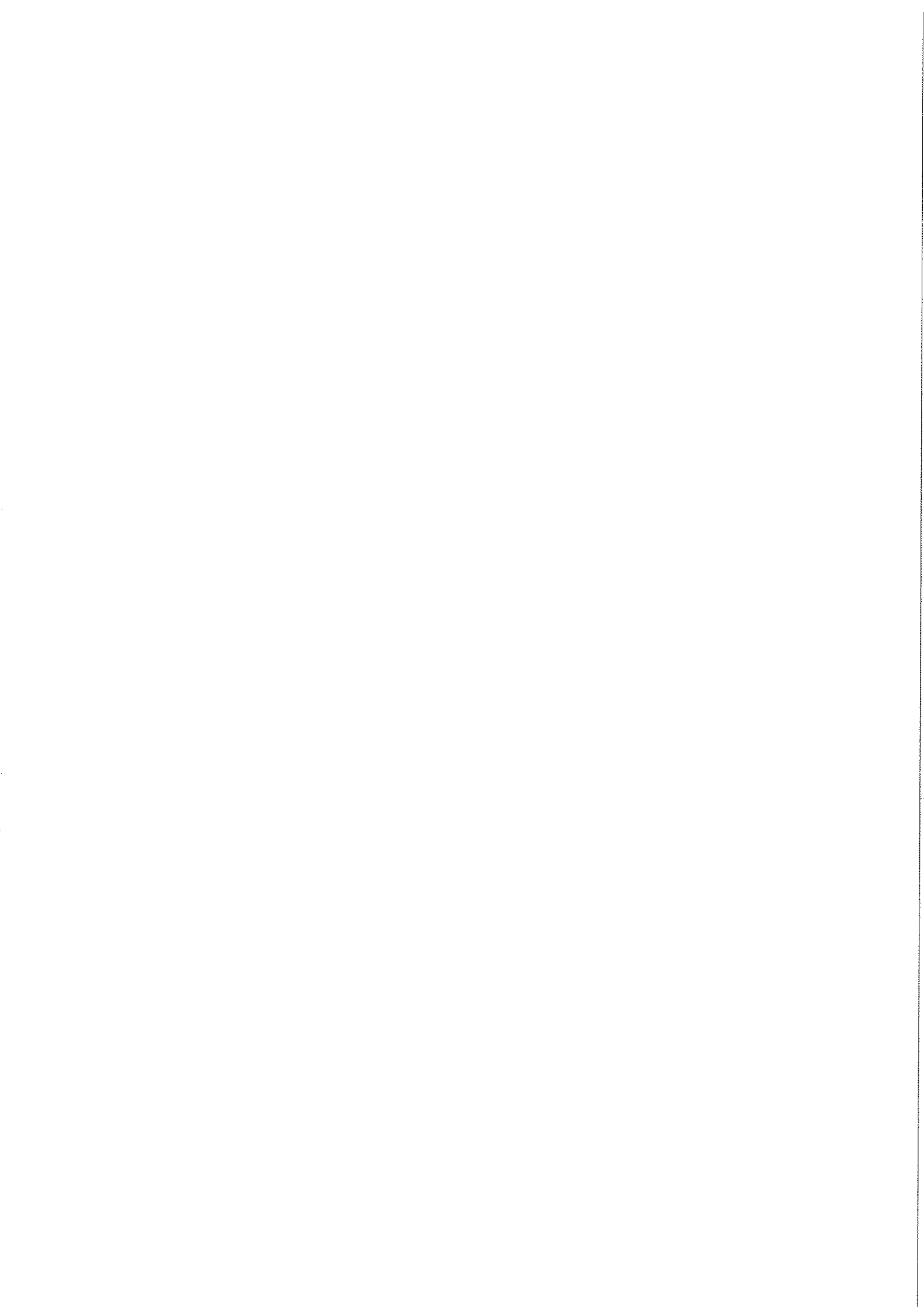
Maîtrise d'ouvrage

SIE Cœur Toulouais  
13 rue de Rigny 54200 TOUL

Maîtrise d'œuvre

Services Techniques du SIE Cœur  
Toulouais

Lu et accepté  
par l'entrepreneur  
(cachet, date et  
signature)



N° des prix	Désignation des ouvrages (suivant CCTP) et prix d'application en euros Hors TVA en toutes lettres	Qté	Prix unit. en chiffres HT en €	TOTAL HT en €
<b>1.3.1</b>	<b>Conduite principale en fonte ductile</b>			
1.3.1.1	- Le mètre linéaire en fonte ductile Ø 150 mm ...	130 m		
1.3.1.2	- Le mètre linéaire en fonte ductile Ø 80 mm ...	20 m		
<b>1.3.2</b>	<b>Raccordement sur canalisation existante :</b>			
1.3.2.1	Ø 160 mm (compris intervention spécifique du concessionnaire) - L'unité : .....	1 U		
1.3.2.2	Ø 100 mm (compris intervention spécifique du concessionnaire) - L'unité : .....	2 U		
1.3.2.3	Ø 60 mm (compris intervention spécifique du concessionnaire) - L'unité : .....	1 U		
<b>1.3.3</b>	<b>Vanne d'isolement</b>			
1.3.3.1	Ø 150 mm - L'unité.....	4 U		
1.3.3.2	Ø 80 mm - L'unité.....	1 U		
<b>1.3.4</b>	<b>Plaque pleine Ø 60 mm</b> - L'unité : .....	1 U		
<b>1.3.5</b>	<b>Reprise de branchement</b> (compris intervention spécifique du concessionnaire) - L'unité : .....	20 U		
<b>1.3.6</b>	<b>Regard incongelable</b> - L'unité : .....	20 U		
<b>1.3.7</b>	<b>Poteau incendie</b> - l'unité : .....	PM		
<b>1.3.8</b>	<b>Essais de pression et de mise en service</b> - L'unité : .....	1 U		
			<b>TOTAL HT</b>	
			<b>TVA</b>	
			<b>TOTAL TTC</b>	

L'entrepreneur est réputé, par le fait de sa soumission, avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement des travaux, des conditions locales et des conditions particulières d'exécution.

L'entrepreneur devra s'être entouré de tous renseignements complémentaires nécessaires auprès du maître d'œuvre et auprès de tous services ou autorités compétents, afin d'étudier complètement et sans omission les travaux qui lui incombent. Il devra, de la même façon, signaler au Maître d'œuvre, toute omission, contradiction ou imprécision constatée sur les plans ou les pièces écrites compromettant la tenue des ouvrages ou en discordance avec les documents techniques de référence. En conséquence, l'entrepreneur ne pourra prétexter aucune erreur ou omission pour prétendre à des suppléments de prix.

L'entrepreneur tiendra compte dans ces prix du fait qu'il devra assurer la signalisation et la sécurité du chantier durant toute la durée des travaux et qu'il devra fournir en fin de travaux les plans de récolement des ouvrages exécutés.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

L'entrepreneur,

